



Numéro 16, Avril 2001

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

Enquête publique en mairie

FAITES BARRAGE AUX ENTREPOTS GEANTS !

Du 2 avril au 5 mai, se déroulera à la mairie de Brétigny une enquête publique d'une très grande importance pour l'avenir de notre environnement. Il s'agit en effet d'autoriser ou non l'exploitation, dans un premier temps, d'un entrepôt géant et, dans un second temps, d'une base logistique qui totaliserait 4 entrepôts géants occupant une surface de 112.626 m², auxquels s'ajouteraient 63.700 m² de voiries, soit au total plus de 17 hectares imperméabilisés. Ces entrepôts occuperaient à eux seuls les 24 ha affectés aux activités logistiques par le projet d'extension de la ZAC Maison Neuve, et situés entre l'avenue de la Commune de Paris, la voie de chemin de fer et le rond-point de Marolles.

L'ADEMUB, tout comme sa fédération Essonne Nature Environnement, est totalement opposée à ce type de réalisation qui représente un grave danger pour notre environnement. Les raisons en sont nombreuses

INONDATIONS ET POLLUTION DE L'EAU

L'imperméabilisation de 17 ha d'un coup a pour conséquence, pour le fragile plateau de Brétigny, sujet à de fréquentes inondations, d'accroître démesurément les rejets d'eaux pluviales alors que le réseau de collecte de ces eaux est très insuffisant et fonctionne très mal. Conséquence : des inondations récurrentes en aval et une aggravation de la pollution des eaux de la Bretonnière et de l'Orge. C'est la raison pour laquelle le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Orge aval (SIVOA), s'appuyant sur une étude récente et approfondie du cabinet Prolog, donne un avis totalement défavorable à ce type de réalisations.

L'INCENDIE : UN RISQUE MAJEUR

Ces entrepôts, qui contiennent des tonnages importants de matières combustibles (15.000 t dans ce cas), présentent, en dépit des mesures de protection prises conformément à la réglementation, un risque d'incendies. Des incendies gigantesques, très difficiles à maîtriser, et qui inquiètent sérieusement le service départemental d'incendie (pompiers).

LE BRUIT ET LA POLLUTION DES CAMIONS

Grave nuisance également que celle du bruit et de la pollution de l'air et de l'eau qu'entraînerait la noria de centaines de camions et de véhicules légers supplémentaires chaque jour dans la zone Maison Neuve. Sans compter les embouteillages, les risques d'accidents, tout cela conduisant à un élargissement et à une multiplication des voies d'accès.

DES RISQUES CLIMATIQUES

L'imperméabilisation de grandes surfaces a un effet sur le climat local : le réchauffement du sol, provoqué par l'accumulation de béton, de bitume et de métal, peut provoquer, selon les experts de Météo France, des mini-tornades, comme cela s'est passé l'an dernier à Yerres.

UN PAYSAGE DEFIGURE

La concentration d'entrepôts géants avec leur énorme masse de béton et de bardages métalliques, dans un secteur à l'environnement déjà très chahuté, représente aussi une grave nuisance sur le plan esthétique. Nous ne voulons pas, à nos portes, d'un nouveau " mur de l'Atlantique ".

Pour résumer, nous devons surtout retenir deux sources majeures de nuisances et de pollutions :

- 1 - le bouleversement du régime des eaux ;
- 2 - l'accroissement intense du trafic routier.

Enfin, il faut souligner que de tels projets, en dépit de leur gigantisme, entraînent une faible création d'emplois.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à aller consulter le dossier d'enquête déposé en mairie (service de l'urbanisme), et à exprimer votre opposition à ce projet en écrivant vos observations sur le registre ouvert à cet effet. Pour ce faire, nous vous invitons à utiliser les arguments ci-dessus. La mairie est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le samedi, de 9h à 12h.

Une enquête de l'ADEMUB

POURQUOI LE SECTEUR DE MAISON NEUVE A BRÉTIGNY EST-IL RÉGULIÈREMENT INONDÉ ?

Le secteur de Maison Neuve, partie sud de Brétigny, aux confins de Marolles, de la Norville et de Saint-Germain-lès-Arpajon se trouve sur le plateau de l'Hurepoix. C'est une zone naturellement humide, autrefois cultivée et striée de fossés de drainage conduisant le plus souvent à des mares où affleure la nappe phréatique. Sous quelques décimètres de terre, une couche d'argile, imperméable, de 4 à 5 mètres d'épaisseur retient la nappe de surface. Sous l'argile, des sables de Fontainebleau et du calcaire puis une seconde nappe, à environ 20 mètres de profondeur. La pente très faible du plateau entraîne naturellement les eaux de ruissellement vers le Blutin puis l'Orge.

C'est cet endroit, très plat et naturellement humide, délicat du point de vue hydraulique, qui a été choisi pour l'extension industrielle de la ville. La ferme de Maison Neuve qui exploitait les terres environnantes a laissé la place à la zone industrielle sud de Brétigny, la ZAC de Maison Neuve, dont le développement trop rapide est aujourd'hui source de désordres et de nuisances.

Avant 1992, les entreprises qui s'installent dans ce secteur, ne sont pas tenues de retenir les eaux ruissellement issues de leurs toitures, parkings et autres surfaces imperméabilisées. Ces eaux rejoignent le Blutin et l'Orge via la faible pente naturelle et le réseau d'assainissement communal. Dans le contexte de développement de la zone, on constate alors que la capacité du réseau est devenue insuffisante pour absorber ces grandes quantités d'eau.

En 1993, des mesures réglementaires sont prises par les communes et le Syndicat de la Vallée de l'Orge (SIVOA). Les entreprises nouvelles sont obligées de construire des bassins de stockage de leurs eaux pluviales de manière à ne rejeter dans le réseau, en sortie de vanne, qu'un litre par seconde et par hectare (1l/s/ha), cette quantité correspondant à peu près à un ruissellement naturel après une forte précipitation (les 2/3 s'infiltrent, 1/3 ruisselle). Parallèlement, afin de soulager le réseau communal, **les eaux pluviales du secteur Maison Neuve sont détournées de leur pente naturelle vers le bassin de la Bretonnière**, autre petit affluent de l'Orge vers Saint-Germain, par l'intermédiaire d'un passage en siphon sous la voie ferrée. Depuis 1993, les volumes de stockage des bassins des entreprises sont conformes aux prescriptions du SIVOA.

A titre d'exemple, un pluie "vingtenaire" (se produisant statistiquement tous les 20 ans) de 4 heures tombant sur 1 hectare imperméabilisé produit 55 mm d'eau qui nécessiteront un bassin de stockage de 550 mètres cubes.

Après les précipitations exceptionnelles de décembre 1999 et les problèmes d'inondation qui s'ensuivent, un Comité de pilotage du bassin de la Bretonnière réunissant les mairies concernées et le SIVOA est créé. Il demande à un bureau d'étude de réaliser un diagnostic après enquête sur le terrain. Ce diagnostic est dans le rapport du 9 février

2001 appelé « Étude Hydraulique EP du bassin versant de la Bretonnière » consultable en mairie et au SIVOA. Il est aujourd'hui achevé et c'est la phase des décisions qui s'amorce.

Pourquoi des problèmes d'inondations récurrents dans ce secteur de Maison Neuve (et d'autres à Brétigny, notamment vers la rue Jean Rongière) ? Du diagnostic effectué, il ressort que les causes sont multiples.

Les ouvrages des entreprises, bassins de stockage et vannes, ne sont pas toujours entretenus : une végétation non coupée réduit les capacités de stockage, les dispositifs de régulation (vannes) ne sont pas toujours opérationnels. Il semble que les priorités des entreprises soient ailleurs, la commune et le SIVOA n'ayant pas les moyens de faire les vérifications utiles. Il faudrait une personne à plein temps pour gérer ces accumulations de problèmes. Autre cause : les eaux de ruissellement du CD19 proche vont dans le bassin de retenue de la SEM ABC (gestionnaire de la ZAC Maison Neuve) lequel n'est pas fait pour cela !

Le bassin d'un hypermarché du secteur ne serait pas régulé et se viderait au fur et à mesure qu'il se remplit dans le réseau. Il est alors inutile puisqu'il ne retient rien !

Les solutions existent. D'abord ne pas étendre les aménagements tant que les problèmes existants ne sont pas réglés. Il est à noter l'absence de concertation au moment de l'élaboration de la ZAC notamment auprès des associations de défense de l'environnement.

Ensuite, Il faut la volonté politique pour décider de « qui fait quoi ». Il est vrai qu'il va peut être falloir se rendre désagréable auprès de pourvoyeurs de Taxe Professionnelle, mettre en demeure, retenir des Permis de construire... Il est clair que les maires sont souvent séduits par les perspectives de recettes fiscales liées à l'arrivée d'entreprises nouvelles et que les associations de défense de l'environnement font alors figures d'empêcheurs de bâtir en rond.

De surcroît, les entreprises candidates à l'installation sur le secteur Maison Neuve sont surtout des entrepôts logistiques avec leur cortège de nuisances déjà soulevées par les associations : imperméabilisation des sols conduisant à la saturation des réseaux et aux inondations bien sûr mais aussi prolifération des camions, risques d'incendies non maîtrisables, défiguration du paysage. Finalement, la lutte contre les inondations à répétition de ce secteur rejoint tout à fait nos préoccupations concernant la prolifération à Maison Neuve comme dans toute l'Essonne des entrepôts géants et notre demande de moratoire les concernant (voir page 1).

NB : le dossier « Étude Hydraulique EP du bassin versant de la Bretonnière » rapport du 9 février 2001 est consultable au SIVOA et en mairie.

31 mars 2001 : Assemblée Générale et réunion publique

Rapport d'activité 24/06/2000 - 31/03/2001 (extrait)

Le rapport [d'orientation précédent] proposait à l'ADEMUB de devenir l'incontournable interlocuteur à Brétigny sur les problèmes de l'environnement dans une perspective de développement durable conservant le caractère mi-rural mi-urbain de notre ville. Pour cela plusieurs moyens à mettre en place avaient été avancés : une association puissante, mieux impliquer les adhérents, parfaire la formation de ses membres et informer, pratiquer l'intercommunalité. L'ADEMUB a poursuivi sa croissance en nombre d'adhérents (85 cotisations en 2000), ce qui incontestablement assure sa représentativité. Nous proposons d'impliquer plus d'adhérents par la mise en place de groupes de travail sur différents thèmes. Sur ce point nous n'avons guère avancé. La communication sera abordée plus loin. L'effort de formation s'est poursuivi sans action spectaculaire. Nous avons renforcé les liens avec les associations des communes voisines et avec Essonne Nature Environnement (ENE), notamment sur les dossiers du couloir aérien et des entrepôts logistiques qui seront abordés avec plus de détails par la suite.

1- Action contre le nouveau couloir aérien

Ce dossier nouveau a pris une bonne part de notre temps. Rappelons que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a mis à l'étude un projet de nouveau couloir aérien pour l'approche par vent d'ouest de l'aéroport d'Orly. Ce couloir survolerait une bonne partie très urbanisée de l'Essonne, dont Brétigny et sa région avant de revenir dans l'axe des pistes.

L'ADEMUB participe à un collectif d'associations, C4A. Nous avons distribué sur Brétigny 7000 exemplaires du numéro 14 d'ADEMUB-Info en y incluant une pétition. Nous avons recueilli plus de 850 signatures déposées à la préfecture d'Évry.

Sur ce sujet l'ADEMUB partage la position de ENE qui refuse totalement le projet de couloir aérien et soutient que c'est un problème plus général d'aménagement du territoire, et refuse la proposition alternative déplaçant les nuisances sur nos voisins de Seine et Marne. L'ADEMUB a participé à plusieurs manifestations, le 28 octobre 2000 à Évry, le 4 février 2001 à Orly.

2- Action contre la prolifération des entrepôts logistiques

Ce type d'équipement a une fâcheuse tendance à proliférer à Brétigny et dans les communes voisines. Nous avions déjà ATAC et Décathlon. Un troisième entrepôt de 25.000 m² est en construction à Maison Neuve. Une enquête publique a été ouverte au printemps pour la construction par la société Brétigny-Industrie d'un autre entrepôt de 30.000 m² en bordure du CD 19. Nous avons joint au dossier d'enquête les raisons de notre opposition résolue à la prolifération de tels entrepôts. Malheureusement le maire a délivré le permis de construire pour ce dernier. Mais Brétigny-Industrie n'a pas encore l'autorisation d'exploitation délivrée par la préfecture.

Nous avons entrepris, en liaison avec les associations de défense de l'environnement des communes voisines, Saint-Germain-lès-Arpajon, La Norville, Leuville, Cheptainville, Ollainville, Égley, et avec le soutien de ENE pour qui il s'agit d'un dossier sensible et prioritaire, une action commune de sensibilisation. Un « tract pétition » a été distribué sur l'ensemble des communes (7.000 exemplaires à Brétigny). Nous avons recueilli plus de 500 signatures à Brétigny.

3- SOREDIV

Le Tribunal Administratif a rendu son jugement le 5 décembre 2000, annulant l'arrêté du préfet autorisant l'activité de la SOREDIV et en rejetant toutes les demandes de cette société. C'est une victoire importante pour l'environnement à Brétigny et pour l'ADEMUB et nous nous en réjouissons. Il reste à demeurer vigilant sur le devenir de ces locaux aujourd'hui vacants.

4- Élections municipales

L'ADEMUB a souhaité faire connaître son point de vue sur la politique de l'environnement dans notre ville. Pour cela nous avons rédigé un document de trois pages qui a été adressé aux différentes listes déclarées. Nous avons reçu les réponses de trois listes et l'une

d'entre elles nous a proposée une rencontre que nous avons bien sûr acceptée, ce qui nous a permis de réaffirmer et de préciser nos positions, en particulier pour un développement raisonnable, maîtrisé et préservant l'environnement.

5- Enquêtes publiques

En plus de l'enquête sur l'entrepôt Brétigny-Industrie, nous avons consulté en mairie quatre autres dossiers : le plan de déplacement urbain (PDU) de l'Île de France (où nous avons insisté sur la limitation de la circulation automobile, un soutien au développement des transports en commun, la prise en compte des deux roues et des piétons), l'aménagement des rives du Blutin par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), l'extension de le ZAC Maison Neuve où sont prévus 24 ha d'entrepôts, les modifications apportées au Plan d'Occupation des Sols (POS). A chaque fois nous avons exprimé notre point de vue détaillé, positif, négatif ou nuancé dans un document joint au dossier.

6- Autres activités

Nous suivons toujours le problème des inondations en particulier dans la quartier Rongière. Ce problème est lié à l'imperméabilisation des sols (construction d'entrepôts entre autres). A ce sujet nous avons rencontré le président du SIVOA (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval) avec le collectif d'associations contre la prolifération des entrepôts. Lequel président a suggéré aux associations de demander au préfet un moratoire sur la réalisation d'entrepôts logistiques. A la suite de cette rencontre nous avons participé à une réunion organisée par ENE pour mettre au point la stratégie juridique à adopter.

Nous avons participé au forum des associations en septembre.

Un bulletin ADEMUB-Info n° 15 a été diffusé auprès des adhérents en janvier 2001.

Nous avons eu des échanges de courrier avec la mairie lui signalant le mauvais état du chemin de la Mare aux Pigeons entre autres et les dégradations liées à la présence de gens du voyage rue de le Desserte Industrielle.

Après la randonnée dans Brétigny organisée par le CA de l'ADEMUB en mai 2000, nous avions signalé à la mairie les différentes décharges sauvages repérées à cette occasion. Un échange de courriers s'en est suivi. Malheureusement le problème n'est pas résolu et rien ne semble avoir été fait par la municipalité de l'époque.

Sur le problème des Jones Marins, le dossier avance très peu. L'agence régionale des espaces verts a demandé aux communes de lancer une enquête publique afin de pouvoir continuer l'acquisition de terrains. Mais les communes traînent les pieds, exigeant une enquête sociale avant toute enquête publique. Nous avons pour notre part, fixé 2005 comme limite à la réalisation de ce parc, classé espace naturel sensible par le département.

Rapport d'orientation

Pour l'année à venir, il nous faudra, bien entendu, rester fidèles aux principes fondamentaux qui sous-tendent toute notre action, à savoir : dans le cadre d'un développement durable, respectueux des grands équilibres écologiques, tout faire pour conserver à notre commune son caractère mi-urbain mi-rural, et, d'une manière générale, pour sauvegarder et améliorer la qualité de vie des Brétignolais.

Le dialogue dans l'indépendance

Les récentes élections municipales ont eu pour conséquence un changement de l'équipe qui, pour les 6 années à venir, sera chargée d'assurer la gestion de notre commune. De ce point de vue, notre stratégie demeure la même : souci du maintien de notre indépendance vis-à-vis de toute influence politique ou philosophique, pratique du dialogue avec tous et participation à la concertation. En tant qu'association subventionnée et reconnue de fait comme un interlocuteur incontournable sur le plan local, nous demeurerons en contact permanent avec les instances municipales et prendrons part aux organes de concertation. Dans tous les domaines concernant l'environnement et le cadre de vie, nous donnerons notre avis et

ferons connaître notre position, d'accord ou non avec les projets et réalisations de la commune. De ce point de vue, le programme de la nouvelle équipe municipale, tel que nous le connaissons par les documents et les propos tenus lors de la rencontre avec celle-ci pendant la campagne, ne nous donne pas entièrement satisfaction sur le plan de l'environnement, et il demeure quelques imprécisions sur lesquelles il nous faudra en conséquence être vigilants. Nous jouerons, comme par le passé, le rôle d'aiguillon, indispensable dans toute société démocratique. Nous demanderons que les documents d'urbanisme à venir (POS révisé ou PLU) tiennent compte de nos souhaits [...].

Poursuivre et étendre notre coopération avec les associations des communes voisines

Par ailleurs, nous continuerons, dans la lignée de ce qui a été fait en 2000, à pratiquer la coopération inter-associative, notamment sur les grands dossiers qui concernent le secteur, le département ou la région : le couloir aérien et les problèmes liés au développement du trafic aérien, les entrepôts logistiques, le parc des Joncs Marins et les zones naturelles, la gestion de l'eau... De plus en plus, nos associations sont amenées à travailler et agir de conserve et en lien étroit et constant avec notre fédération départementale, Essonne Nature Environnement, en raison de l'étendue et de la complexité des problèmes traités.

Impliquer les adhérents - Communiquer

De ce point de vue, l'équipe animatrice de l'association a été quelque peu défaillante l'an dernier. Les groupes de travail prévus, en dépit des quelques bonnes volontés qui se sont manifestées, n'ont pas fonctionné. La cause en est en partie l'accumulation des événements auxquels il a fallu faire face et la surcharge de travail qui s'en est suivie. Nous devons, pour l'année à venir, redresser la barre sur ce point. Aux adhérents aussi de faire preuve d'initiative et de s'impliquer avec le CA dans les décisions prises par l'AG.

Il serait souhaitable que, sur un certain nombre de problèmes, nous puissions réunir les adhérents plus souvent que lors de la traditionnelle réunion annuelle (et légale) de l'assemblée générale.

L'absence de locaux pour les associations à Brétigny en est la cause essentielle. Aussi allons-nous demander aux nouveaux élus de tenir leurs engagements [en matière de] salles de réunion, en attendant la maison des associations que nous souhaitons tous. Nous continuerons de diffuser régulièrement le bulletin d'information, qui assure la liaison entre l'équipe animatrice et les adhérents, et ferons en sorte d'être plus complets et plus variés dans nos informations, pour autant que les événements et les nécessités d'informer aussi l'ensemble de la population nous en laissent le loisir... et les moyens.

Nos axes prioritaires

Les événements de ces derniers mois, notamment avec le couloir aérien, la prolifération des entrepôts logistiques et bien d'autres problèmes plus locaux, nous ont fortement accaparés. D'autres viendront nous assaillir au cours des prochains mois, tant les atteintes à notre environnement sont nombreuses et récurrentes (que l'on pense au projet d'autoroute C6, par exemple, toujours d'actualité, puisque un espace réservé figure au POS de la ville au titre de ce projet).

Nous allons poursuivre le travail entamé dans certains domaines en privilégiant quelques grands thèmes qui demeurent nos priorités : le couloir aérien et le développement du trafic aérien sur l'Ile-de-France, le plan de circulation et les déplacements intra et interurbains, l'assainissement et la qualité de l'eau, la nouvelle mairie et l'urbanisation, l'extension de la zone industrielle et commerciale du sud de la commune et les problèmes posés par la prolifération des entrepôts géants, les dégradations répétées de l'environnement et les

problèmes d'hygiène liés aux installations sauvages de caravanes, la réalisation du parc des Joncs-Marins et la protection, la réhabilitation et l'entretien des espaces naturels et agricoles de la commune...

Une action entreprise l'an dernier et à reprendre cette année-ci : la randonnée sur l'état de l'environnement. Nous suggérons de la consacrer cette année aux espaces naturels, notamment les Joncs-Marins, avec l'aide d'un naturaliste qui nous fera découvrir les richesses de la faune et de la flore brétignolaises et nous parlera des menaces qui pèsent sur ces milieux fragiles.

Enfin, nous allons entreprendre les démarches pour demander l'« agrément », ce qui donnera plus de poids à notre association et rendra obligatoire sa consultation pour tous projets publics ayant des implications en matière d'environnement et d'urbanisation.

Rapport financier 2000 (extrait)

RECETTES : 10.390 F dont 2000 de subvention municipale.

DEPENSES : 9.993 F dont 7.425 F de frais d'impression et de PTT.

L'ADEMUB continuera à faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics quand il le faudra et, aussi bien sûr, auprès des communes environnantes lorsque ce sera utile. Tout cela est rendu possible grâce aux adhérents, grâce à leur soutien dont nous avons besoin. Nous les en remercions. Nous vous rappelons le tarif des cotisations. Cotisation annuelle : 100 F - Cotisation de couple (qui donne lieu à deux droits de vote) : 130 F. Un reçu est délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement. Pour ceux qui ont des difficultés (jeunes, personnes sans emploi...) l'ADEMUB accepte une cotisation réduite à 50 F.

Réunion publique (Extrait)

J. BROSSARD, président de Essonne Nature Environnement, nous parle ensuite des entrepôts logistiques. Il situe le problème dans le cadre départemental et régional, insistant sur leur prolifération le long de la partie sud de la francilienne. Il souligne les conséquences d'une telle prolifération sur l'environnement : imperméabilisation, problèmes d'écoulements des eaux qui s'ensuivent, la circulation de nombreux poids lourds. R. RIBOTTA, président de Saint-Germain Environnement nous fait part des problèmes similaires sur cette commune voisine.

Conseil d'Administration

Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge, 01 60 84 67 66

Jean BRET, 12 ter route de Liers, Le Plessis Pâté, 01 60 84 29 07

Marie-Renée DANTIN, 146 boulevard de France, 01 60 85 12 02

Pierre DOUSSINEAU, 14 boulevard de France, 01 60 84 35 02

Odile GAZULL, 73 boulevard de France, 01 60 84 48 30

Michel et Colette GUALINO, 12 C rue du Dr Babin, 01 69 88 82 67

Annie KERGOURLAY, 27 rue du Général Leclerc, 01 69 88 88 10

Monique LHUILIER, 22 rue de l'Hurepoix, 01 60 84 15 31

Marc NICOLLIN, 36 rue A. Renoir, 01 60 84 27 86

Marie-Christine PARROT, 8 rue du Plan, 01 60 84 85 17

Jean-Paul RAVISÉ, 10 ch. de la Mare aux Pigeons, 01 60 84 56 88

Claude et Annick ROMEC, 51 rue des Erables, 01 60 84 19 10

Paul SIMON, 44 rue du Lieutenant Gayot, 01 60 85 13 56

Bureau

Président : Claude ROMEC - Vice-président : Jean-Paul RAVISÉ -

Trésorière : Monique LHUILIER - Secrétaire : Pierre DOUSSINEAU

Secrétaire-adjointe : Marie-Christine PARROT - Chargé des affaires

juridiques : Michel GUALINO

ADEMUB - 51 rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorière : Monique LHUILIER, 22 rue de l'Hurepoix - Brétigny-sur-Orge

NOM : Prénom :

Adresse : ☎ :

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)
à l'ADEMUB pour 2001. Signature :

ci-joint ma cotisation de 100 F - 130 F - 50 F
(chèque à l'ordre de l'ADEMUB)



Tiré à part du Numéro 16, Avril 2001

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

Enquête publique en mairie **FAÎTES BARRAGE AUX ENTREPÔTS GÉANTS !**

Du 2 avril au 5 mai, se déroulera à la mairie de Brétigny une enquête publique d'une très grande importance pour l'avenir de notre environnement. Il s'agit en effet d'autoriser ou non l'exploitation, dans un premier temps, d'un entrepôt géant et, dans un second temps, d'une base logistique qui totaliserait 4 entrepôts géants occupant une surface de 112.626 m², auxquels s'ajouteraient 63.700 m² de voiries, soit au total plus de 17 hectares imperméabilisés. Ces entrepôts occuperaient à eux seuls les 24 ha affectés aux activités logistiques par le projet d'extension de la ZAC Maison Neuve, et situés entre l'avenue de la Commune de Paris, la voie de chemin de fer et le rond-point de Marolles.

L'ADEMUB, tout comme sa fédération Essonne Nature Environnement, est totalement opposée à ce type de réalisation qui représente un grave danger pour notre environnement. Les raisons en sont nombreuses

INONDATIONS ET POLLUTION DE L'EAU

L'imperméabilisation de 17 ha d'un coup a pour conséquence, pour le fragile plateau de Brétigny, sujet à de fréquentes inondations, d'accroître démesurément les rejets d'eaux pluviales alors que le réseau de collecte de ces eaux est très insuffisant et fonctionne très mal. Conséquence : des inondations récurrentes en aval et une aggravation de la pollution des eaux de la Bretonnière et de l'Orge. C'est la raison pour laquelle le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Orge aval (SIVOA), s'appuyant sur une étude récente et approfondie du cabinet Prolog, donne un avis totalement défavorable à ce type de réalisations.

L'INCENDIE : UN RISQUE MAJEUR

Ces entrepôts, qui contiennent des tonnages importants de matières combustibles (15.000 t dans ce cas), présentent, en dépit des mesures de protection prises conformément à la réglementation, un risque d'incendies. Des incendies gigantesques, très difficiles à maîtriser, et qui inquiètent sérieusement le service départemental d'incendie (pompiers).

LE BRUIT ET LA POLLUTION DES CAMIONS

Grave nuisance également que celle du bruit et de la pollution de l'air et de l'eau qu'entraînerait la noria de centaines de camions et de véhicules légers supplémentaires chaque jour dans la zone Maison Neuve. Sans compter les embouteillages, les risques d'accidents, tout cela conduisant à un élargissement et à une multiplication des voies d'accès.

DES RISQUES CLIMATIQUES

L'imperméabilisation de grandes surfaces a un effet sur le climat local : le réchauffement du sol, provoqué par l'accumulation de béton, de bitume et de métal, peut provoquer, selon les experts de Météo France, des mini-tornades, comme cela s'est passé l'an dernier à Yerres.

UN PAYSAGE DEFIGURE

La concentration d'entrepôts géants avec leur énorme masse de béton et de bardages métalliques, dans un secteur à l'environnement déjà très chahuté, représente aussi une grave nuisance sur le plan esthétique. Nous ne voulons pas, à nos portes, d'un nouveau " mur de l'Atlantique ".

Pour résumer, nous devons surtout retenir deux sources majeures de nuisances et de pollutions :

- 1 - le bouleversement du régime des eaux ;
- 2 - l'accroissement intense du trafic routier.

Enfin, il faut souligner que de tels projets, en dépit de leur gigantisme, entraînent une faible création d'emplois.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à aller consulter le dossier d'enquête déposé en mairie (service de l'urbanisme), et à exprimer votre opposition à ce projet en écrivant vos observations sur le registre ouvert à cet effet. Pour ce faire, nous vous invitons à utiliser les arguments ci-dessus. La mairie est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le samedi, de 9h à 12h.